
Entrée en vigueur de lois

Gouvernement du Québec

Décret 1251-2005, 20 décembre 2005

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (2005, c. 33)

— Entrée en vigueur

CONCERNANT l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (2005, c. 33)

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (2005, c. 33) a été sanctionnée le 6 décembre 2005 ;

ATTENDU QUE l'article 6 de cette loi prévoit que les dispositions de celle-ci entrent en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer au 19 janvier 2006 l'entrée en vigueur des dispositions de cette loi ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

QUE les dispositions de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (2005, c. 33) entrent en vigueur le 19 janvier 2006.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

45608